



## Le PLU adopté mais contesté

Le PLU, tel qu'il a été adopté, s'il en a réjoui quelques-uns, en a mécontenté beaucoup.

**Parmi les heureux, on peut citer, en ce qui concerne la nouvelle zone constructible, 2 frères (dont 1 élu) qui possèdent chacun 1/3 de l'ensemble de la zone (plusieurs hectares).**

Pour le reste, ce PLU est un ramassis d'erreurs qui a entraîné, lors de l'enquête publique, bon nombre de remarques négatives des habitants.

Vous ne trouverez pas cette enquête publique sur le site municipal. Devinez pourquoi ?

Par contre, nous l'avons mise en ligne et vous pouvez la consulter sur le lien suivant:

<http://www.idn30.com/RapportcommenquPLUok.pdf>

En le consultant, vous comprendrez mieux.

**Le Groupement d'Action Citoyenne (GAC), des élus d'opposition et de nombreux habitants et propriétaires ont décidé de demander au juge l'annulation de ce PLU.**



Pourquoi des mecs élus  
par nous pour faire  
ce qu'on veut,  
au lendemain des élections,  
font ce qu'ils veulent ?

*Coluche est mort le 19 juin 1986 ; aussi nous avons choisi de lui rendre hommage en illustrant ce flash de quelques-unes de ses pensées... tellement d'actualité !*

## Plagiat

Notre bulletin, celui que vous lisez actuellement, fait de l'ombre à celui de la majorité.

Aussi, depuis 3 ans, le maire nous a traînés devant le juge pour «plagiat» au prétexte que notre présentation suscite la confusion avec le sien. Nous disons bien «le sien» puisqu'il a toujours refusé que l'opposition puisse s'y exprimer.

Après avoir été désavoué par la juridiction nîmoise, il nous assigne de nouveau le 25 septembre prochain devant le tribunal de grande instance de Marseille.

Toujours cette volonté de museler l'opposition. Ceci étant dit, nous sommes sereins, très sereins ....



Jean-Loup CALINI



Christine BASTIDON



Jean-Pierre CROCQ



Brice CANONGE



Tract financé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique, merci

## Insultes... calmantes !



« Le plus dur pour les hommes politiques, c'est d'avoir la mémoire qu'il faut pour se souvenir de ce qu'il ne faut pas dire. »

Le maire, avait, à la même époque, traîné pour « injures » les élus d'opposition devant le tribunal correctionnel de Nîmes. Mal lui en prit puisqu'il a été débouté. Il a, d'abord, fait appel de cette décision puis s'est ravisé et a abandonné son appel. Tout cela avec notre argent.

Lors d'un récent conseil municipal, **il a osé préciser que, en portant plainte, son but était de «calmer le jeu»**. Un moyen arbitraire et violent de faire taire l'opposition.

## Le permis de construire de la gendarmerie accepté mais contesté

Nous vous rappelons, ici, notre position sur ce sujet. **Nous n'avons jamais été contre une gendarmerie à Saint Mamert, mais pas à n'importe quel prix.** En effet, il n'est pas normal, dans cette éventualité, que le coût (environ 2 millions d'euros) soit supporté par la seule commune de Saint Mamert, alors que la dite gendarmerie concerne toutes les communes alentour.

La construction d'une nouvelle gendarmerie ne se justifie pas en soi, puisque **le propriétaire de la gendarmerie actuelle est disposé à poursuivre la location**, contrairement à ce que la majorité avait affirmé (nous possédons un courrier de confirmation).

Quand bien même ce n'aurait pas été le cas, on peut se poser la question de connaître l'utilité d'une gendarmerie à fonctionnement très réduit, puisque ayant seulement 2 demies journées de permanence par semaine. Quand elles ne sont pas purement et simplement annulées !

En fait, il s'agit plus simplement de construire des logements pour gendarmes. Et ce n'est pas tout : **le bail prévoit que au-delà des 6 premiers mois, il peut être dénoncé par la dite gendarmerie tous les 3 mois. C'est dire qu'il n'y a aucune garantie sur les 20 ans d'endettement de la commune.**



Il faut se méfier des gens de bonne volonté parce que ça ne remplace pas le talent

Pire : le même bail prévoit que l'autorité administrative peut, en cas de départ de la gendarmerie, choisir d'utiliser la construction à tout autre objet administratif. On citera pour exemple, pourquoi pas, un centre de rétention administrative. Et cela sans objection possible de la commune.

Et quand bien même les locaux seraient libérés, le dernier argument du maire, qui voudrait qu'on puisse en faire des habitations à louer, est faux. En effet, le même lors de la signature de l'acte de vente du terrain a accepté une clause qui interdit justement cela. C'est pourquoi les élus d'opposition ont décidé d'aller sur le terrain judiciaire.

## Les impôts locaux : l'avenir le dira !



« Donnez leur le Sahara ; dans cinq ans, il leur faudra acheter du sable ailleurs »

Gagner moins et dépenser plus !

Le maire se vante que, cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux.

Vrai... pour l'instant ! Car les engagements pris (gendarmerie, embauche d'un cadre A, nouvelles indemnités pour les adjoints, achat de la cave coopérative) n'ont pas encore portés «leurs fruits» !

**Demain, la note va être salée.**

On vous rappelle que la dotation de l'Etat a baissé de 70 000 € et, qu'à cela, il faudra

ajouter tous les coûts indirects du regroupement avec Nîmes Métropole, et la fin des aides de l'ex-communauté de communes, non repris par Nîmes Métropole.

## Par ici la monnaie !

Depuis le 15 mars dernier, en plus du maire et de 5 adjoints, 4 conseillers municipaux sont indemnisés « pour services rendus » (172 €/mois soit 2064 € par an et par personne).

Il s'agit de mesdames HACHET, DERNONCOURT, DOUCE et de monsieur VALLEJOS. Un cinquième élu de la majorité a décliné « la prime »...

Voilà la déclaration de la liste Solana aux élections municipales (tract du 21 mars 2014) :

« Notre volonté est de servir au quotidien notre village au travers d'un engagement permanent de nos personnes doublé d'une gestion désintéressée pour nos personnes »...

Comme les temps changent... à vos frais !

## La mise à mort du « petit stade »

Vous connaissez tous, sans doute, le petit stade situé entre l'école maternelle et le jardin d'enfants.

Son existence est menacée par un projet de skate park que les élus de la majorité entendent construire en grande partie sur celui-ci et une partie du parking (pelouse).

Pour faire cela, le petit stade serait remplacé par un city-park, réduit à la portion congrue de stade de poche.

Cet investissement coûteux, de l'ordre de 50 000 €, devrait satisfaire les enfants de Saint Mermert, mais aussi d'attirer des gens « extérieurs à la commune ». Une situation génératrice de nuisances, sonores en particulier pour l'école, et autres, qui ne pourraient être déjouées qu'au prix d'une surveillance renforcée.

A noter que pour éviter de détruire le petit stade certains avaient suggéré d'installer le fameux skate park derrière les ateliers municipaux.

Le seul voisin immédiatement proche et par ailleurs conseiller municipal d'opposition était d'accord. Mais la proposition venait de l'opposition ...



C'est pas parce qu'ils sont nombreux à avoir tort qu'ils ont raison!

## Photocopies en or

Le maire a proposé au dernier conseil municipal un barème du **prix des photocopies honteusement élevé ( de 0,30 € - 2 francs pour mémoire - jusqu'à 1€ la copie !)**. Proposition aussitôt acceptée par sa majorité. Motif invoqué : cela augmente la charge de travail du personnel.

On rappellera simplement que le même personnel est déjà payé par vos impôts et que ce n'est pas en augmentant le prix qu'on réduit la charge de travail.

**Pourtant il s'agit d'un service utile pour les administrés !**

Par contre, le prix peut vous dissuader, par exemple, de demander copie du rapport du commissaire enquêteur. *Ou comment verrouiller encore plus l'information...*

## Des ondes radio à gogo

Nous vous avons déjà alertés sur la nocivité des différents systèmes radio (compteurs Gazpar en cours d'installation sur la commune) et pour lesquels **la mairie a accepté la pose d'une antenne sur son propre toit.**

**De nombreuses études démontrent la nocivité de tels systèmes, en particulier, dans un environnement si proche d'habitations et de l'école.**



L'intelligence chez l'homme, quoiqu'il en soit pourvu, il a toujours l'impression d'en avoir assez, vu que c'est avec ça qu'il juge !

Demain on pourrait même voir une antenne relais de téléphonie installée à côté de la gendarmerie actuelle. C'est-à-dire encore une fois à proximité des écoles.

Nous avons souhaité qu'il soit appliqué un principe de précaution en refusant, à priori, toute implantation de ce type. Peine perdue, là encore, la devise du maire est toujours la même : ma démocratie, c'est ma majorité. Je passe en force en faisant ce que je veux. Et après moi le déluge...

## « Courant d'air »... payé par nous!

C'est le **nouveau surnom** que l'on pourrait donner à notre **maire, plus que jamais absent dans le village et même à la mairie.**

Il passerait son temps dans ses nouvelles fonctions à Nîmes Métropole, et bénéficierait d'une assistante personnelle pour cela.

D'où la nécessité pour lui de se faire remplacer dans ses tâches pratiques de maire par un cadre administratif (Cadre A) dont il a imposé le recrutement.

**L'addition s'élèvera entre 50 et 70 000 € par an sans augmentation d'impôts, bien sûr, puisqu'il vous le dit!**



Un chef, c'est un type qui a une mentalité d'employé mais qui ne veut pas le rester.

## VOS ÉLUS et le Groupement d'Action Citoyenne (G.A.C.)

Les élus d'opposition mènent actuellement plusieurs actions avec le soutien du GAC et l'assistance d'un avocat spécialiste.

Adresse administrative : 150 chemin de la Gare 30730 Saint Mamert du Gard

Permanence à la maison « Dumont » tous les vendredi à 18 H 30

